



Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION ET AFFICHAGE
21/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-huit août, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission SAIDV	03/09/2026	Date du Rendu exécutoire	03/09/2026
Date d'affichage de la délibération	03/09/2026		

OBJET : Approuvant le dispositif de la mise en œuvre du service civique au sein des services de la commune de Papara et autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : 07
ABSENT : 01
VOTANTS : 32
POUR : 32
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

Mike TEISSIER

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Aripeu Teiho, Maire	☒	☐	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	☒	☐	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	☐	☒	Mme TEAHU Tahia
M. TERINATOOFA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERINOHO Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. TEINAORE Ariara Junior, 8 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. LEE Alexander, conseiller	☐	☒	
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	☐	☒	M. TEKOPUNUI Alphonse
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	☒	☐	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	☐	☒	Mme FAATAHE-BOUGUES Terangi
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	☒	☐	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	☒	☐	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	☒	☐	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	☒	☐	
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	☒	☐	
Mme BENNETT Maud, conseillère	☒	☐	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	☐	☒	M. UEVA Lionel
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	☒	☐	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	☐	☒	Mme BARFF Faimano
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	☒	☐	
M. AVAE Rahiti, conseiller	☒	☐	
M. OITO Pierre, conseiller	☐	☒	Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	☒	☐	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	☒	☐	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	☒	☐	
Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	☒	☐	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	☒	☐	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	☒	☐	
M. RIMA Fabien, conseiller	☐	☒	M. TEISSIER Mike

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte, qui a été transmis au Haut-Commissaire le 03 SEP. 2026 et notifié ou publié le 03 SEP. 2026

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret 72-407 du 5 octobre 2007 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le statut du service civique ;
- Vu** la délibération n° 2026-03 du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger au sein du conseil municipal de la commune de Papara ;
- Vu** l'élection du maire et de ses adjoints par le conseil municipal dans sa séance du 27 mars 2026 ;
- Vu** l'avis de la commission n° 3 « gestion du personnel, finances et affaires économiques » tenue le 21 août 2026.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Service Civique a pour objectif de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, un cadre d'engagement leur permettant de mûrir, de gagner en confiance, de développer de nouvelles compétences et de prendre part à des actions d'intérêt général.

Dans ce cadre, la commune de Papara souhaite accueillir 20 volontaires à compter du 01 octobre 2026 pour une durée d'engagement de 8 mois.

Les volontaires interviendront en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer, dans le cadre de missions d'intérêt général adaptées aux objectifs du Service Civique.

La répartition et leurs missions seront principalement axées sur les thématiques suivantes :

- quatorze (14) volontaires affectés dans les établissements scolaires de la commune, notamment aux écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'au CJA ;
- six (6) volontaires affectés dans les services communaux, dans le cadre de missions relevant des thématiques de l'environnement, de la solidarité, de la culture et des loisirs.

La commune sera accompagnée par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour le recrutement des volontaires, la formalisation et le suivi des contrats d'engagement, la formation des jeunes ainsi que l'accompagnement des tuteurs.

La sélection des 20 volontaires en service civique sera effectuée en tenant compte de leur quartier de résidence, afin d'assurer une répartition équilibrée entre les différents quartiers de la commune de Papara.

La mise en œuvre du dispositif représente les dépenses suivantes :

- Adhésion annuelle à la Fédération des Œuvres Laïques : 16.000 XPF ;
- Indemnité mensuelle versée par la commune à chaque volontaire : 13.705 XPF ;

Le montant total du projet de financement est décrit comme suit :

- 13.705 XPF x 20 (volontaires) x 8 (mois) soit 2.192.800 XPF

Tel est l'objet de la présente délibération soumise à l'approbation du Conseil municipal.

ADOPTE

Article 1. Approuve le dispositif de mise en œuvre du service civique au sein des services de la commune de Papara.

Article 2. Autorise le Maire à signer avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), bénéficiaire de l'agrément national de la Ligue de l'enseignement, une convention de partenariat ainsi que, le cas échéant, ses avenants, afin de permettre la mise à disposition de vingt (20) volontaires en Service Civique au profit de la commune de Papara, répartis comme suit :

- quatorze (14) volontaires affectés dans les établissements scolaires de la commune, notamment aux écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'au CJA ;
- six (6) volontaires affectés dans les services communaux, dans le cadre de missions relevant des thématiques de l'environnement, de la solidarité, de la culture et des loisirs.

Dans le cadre de ce partenariat, les conditions financières sont fixées comme suit :

- adhésion annuelle à la Fédération des Œuvres Laïques : 16.000 XPF ;
- indemnité mensuelle versée par la commune à chaque volontaire : 13.705 XPF.

Le montant total du projet de financement est décrit comme suit :

- 13.705 XPF x 20 (volontaires) x 8 (mois) soit 2.192.800 XPF.

Article 3. Autorise le Maire à signer tous les contrats d'engagement entre la commune de Papara, la FOL et les « engagés ».

Article 4. Les dépenses seront imputables en section de fonctionnement au budget principal 2026 de la commune de Papara.

Article 5. Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 6. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.

Faite et délibérée les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Secrétaire de séance

M. Yann OTCENASEK



Le Maire

Mike TEISSIER